

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération  
n° 2009.05.084**

**Commune de  
SOYAUX - Prés de la  
Fontaine Simonette :  
vente d'une parcelle à  
Monsieur et Madame  
FERRE**

**LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s)** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, André BONICHON par Eric DANCHE

<b>COMMUNE DE SOYAUX - PRES DE LA FONTAINE SIMONETTE : VENTE D'UNE PARCELLE A MONSIEUR ET MADAME FERRE</b>
--

Dans le cadre de l'urbanisation du secteur "Est" de SOYAUX, et en particulier la construction du lycée professionnel J.A.Grégoire, la ComAGA a acquis en 1993 une parcelle cadastrée AO97, de 6 980 m<sup>2</sup> pour la construction d'un poste de refoulement des eaux usées, au prix de 4 977 €.

Aujourd'hui, seule une surface de 745 m<sup>2</sup> est utilisée pour le poste de refoulement et le passage de plusieurs canalisations d'eaux pluviales.

Par courrier du 7 avril 2008, Monsieur et Madame FERRE ont manifesté leur intention d'acquérir la surface restante de ladite parcelle.

La surface non occupée de cette parcelle, ne représentant pas d'intérêt pour le service eau et assainissement, une proposition de vente au prix de 1 € le m<sup>2</sup> a été faite à Monsieur et Madame FERRE.

La surface à céder représente 6 235 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 14 octobre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la vente de la parcelle cadastrée AO227 suite à division cadastrale, située sur la commune de SOYAUX, d'une superficie de 6 235 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, à Monsieur et Madame FERRE Gilles.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes à venir.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe assainissement, article 775 et de constater les opérations nécessaires à la sortie de cette parcelle du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>02 juin 2009</b>	<b>02 juin 2009</b>